



FICHE PAYS ESPAGNE



Pays : Espagne
Capitale : Madrid
Langues : Espagnol
Population : 46 439 864 hab. (2015)
Densité : 92,47 hab./km²
Superficie : 505 911 km²
Monnaie : Euro
Fuseau horaire : UTC +1: (CET);
Heure d'été : UTC+2: (CEST)
Domaine internet : es
Indicatif téléphonique : +34

SYSTÈME DE **SANTÉ**

Le système de santé espagnol ou le Sistema nacional de salud (SNS) couvre les soins de santé de base et les cas d'urgence. Les expatriés qui travaillent et paient les cotisations de sécurité en Espagne doivent obligatoirement adhérer au SNS.

Pour se voir attribuer un médecin traitant, il est indispensable de s'inscrire auprès du centre de santé local, avec le numéro de sécurité sociale.

En Espagne, l'accès aux soins médicaux de base (pédiatrie, médecine familiale, infirmerie, etc.) est gratuit pour toutes les personnes affiliées au SNS. Les soins dentaires et optiques ne sont, par ailleurs, pas pris en charge, d'où l'intérêt de souscrire une assurance privée, type Extra-Pass.

VACCINS

Pour se rendre en Espagne, aucun vaccin n'est obligatoire. Il est, par ailleurs, recommandé, de mettre à jour son calendrier vaccinal :

DTPolio

Cela regroupe les 3 principaux vaccins contre le tétanos, la diphtérie, la poliomyélite.

Pensez également à vous immuniser contre l'hépatite A et B avant votre séjour en Espagne :

Hépatite A

Le vaccin contre l'hépatite A est recommandé pour les personnes désirant séjourner en Espagne pour une longue durée ou celles qui comptent s'installer dans des régions à conditions sanitaires incertaines ou dans des zones isolées.

Hépatite B

Ce vaccin est recommandé en cas de séjours longs ou répétés.

MALADIES

Il n'y a pas de risques sanitaires ou de maladies répandues en Espagne, mais il est tout de même préférable de se protéger contre :

La diarrhée du voyageur

La maladie est due essentiellement à l'eau et à la mauvaise hygiène. Le risque est faible, mais la prévention est de mise.

Les MST

Aucun risque supplémentaire, par rapport aux autres pays voisins, mais la précaution est de mise.

	Secteur privé		Frais dentaires-Pose d'une couronne en porcelaine	Remplacement de hanche
	Médecin généraliste	Médecin spécialiste		
TARIFS	60 €	De 70 à 110 €	Environ 400 €	7700 €

LES INCONVÉNIENTS DU SYSTÈME PUBLIC

- Listes d'attente trop longues, spécifiquement pour les soins non urgents
- Non prise en charge des soins dentaires par le système d'assurance maladie publique
- Le patient n'a pas la possibilité de choisir son médecin traitant

LES INCONVÉNIENTS DU SYSTÈME PRIVÉ

- Les coûts des soins de santé sont très élevés

EN CAS D'URGENCE

Pour toute urgence, contactez directement les services concernés :

Ambulance : **112** ou **061**

Pompiers : **080**

Police nationale : **091**

Pharmacies de garde : **098**

CONSEILS EXTRA-PASS

Pour un court séjour en Espagne, il est indispensable de vous munir de votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). Celle-ci doit être demandée auprès de votre assureur au moins 15 jours avant la date de départ.

La CEAM permet de profiter des mêmes soins de santé qu'une personne affiliée au système de sécurité espagnol.

Toutefois, sachez que les coûts des soins de santé sont souvent plus chers à l'étranger. Pour être mieux remboursé sur vos dépenses de santé, pensez à souscrire une assurance privée, de type Extra-Pass, permettant de bénéficier d'un/une :

- Remboursement à 100% des dépenses de santé et des frais médicaux à leurs coûts réels
- Prise en charge directe des frais d'hospitalisation et des frais de séjour
- Assistance et rapatriement sanitaire
- Responsabilité civile
- Assurance bagages.

